

*Manitoba.* — Le ministère de l'Agriculture comporte un service de vulgarisation et de propagande, une section d'industrie laitière, une section des publications et de la statistique, une section du bétail, une section du gibier, une section des ventes coopératives et une section des mauvaises herbes. Il gère aussi la section manitobaine du Service de placement du Canada.

*Saskatchewan.* — L'œuvre du ministère de l'agriculture est principalement administrative; il comporte les principales divisions suivantes: bétail et élevage; cultures et récoltes; industrie laitière; statistiques; associations coopératives et marchés. La section du bétail et de l'élevage s'occupe de l'examen et de l'inscription des étalons; l'achat de bêtes à cornes, moutons et porcs et leur revente à crédit aux cultivateurs. On a créé sous l'autorité d'un statut des régions de reproducteurs pur sang afin d'éliminer les reproducteurs indésirables et d'améliorer la qualité du bétail. La section de l'aviiculture s'occupe de la sélection des volailles, du classement des dindes et des services d'incubation. La section cultures et récoltes cherche à améliorer les procédés de culture et s'efforce de prévenir les mauvaises herbes et les insectes nuisibles ou d'y remédier. La section de l'industrie laitière est chargée de la surveillance des beurrieres et de la richesse de la crème, encourage l'amélioration du troupeau laitier par les épreuves auxquelles elle soumet les vaches laitières et fait exécuter les dispositions de la loi sur les produits laitiers au regard des licences, des inspecteurs et des cautionnements à fournir par les exploitants. Le Bureau de la Statistique, en liaison avec le Bureau Fédéral de la Statistique, dirige un personnel de représentants agricoles et collige la statistique annuelle du bétail, des emblavures et rendements de céréales. La section des associations coopératives et des marchés sanctionne, au moyen de chartes, l'existence de groupements de cette nature qui se constituent sous l'égide de la loi sur les associations coopératives, encourage et facilite les ventes collectives de bétail et de volaille et publie une mercuriale hebdomadaire établissant une liaison entre vendeurs et acheteurs. Une division de l'apiculture a été organisée afin d'aider les apiculteurs dont l'industrie se développe substantiellement. Enfin, le ministère organise des sociétés d'agriculture auxquelles il verse des subventions, mais c'est le Collège d'Agriculture de l'Université de Saskatchewan qui centralise les activités de ces sociétés.

*Alberta.* — Les principaux services du ministère de l'Agriculture d'Alberta sont les suivants: écoles d'agriculture et fermes de démonstration; semences et mauvaises herbes; industrie laitière, bétail, vétérinaire, aviculture, foires et instituts, marquage des animaux, règlements sur la chasse, foyer féminin, bureau de publicité provincial, rapports sur les récoltes, statistiques, service des marchés, agronomes de district et bureau du cinématographe et une branche s'occupant des terrains affermés pour l'élevage d'animaux à fourrure dans la province.

Depuis quelques années, le ministère a porté beaucoup d'attention à l'apiculture et a nommé un apiculteur provincial. Par la loi de l'achat de taureaux pure race, le département donne un encouragement spécial à l'élevage des bovins. Il s'occupe aussi du contrôle des mauvaises herbes et il encourage la vente et la production de graines de semence enregistrées. Une attention plus considérable est aussi accordée à l'aviiculture. Chaque année des sommes considérables sont dépensées dans le relevé du sol et le département s'occupe aussi des améliorations à la machinerie agricole.